

**L'ACTION DE LA VILLE DE PARIS EN MATIERE
DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION**

RAPPORT DE SYNTHESE

- JANVIER 2004 -

**L'ACTION DE LA VILLE DE PARIS EN MATIERE
DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION**

RAPPORT DE SYNTHESE

SOMMAIRE

A - Rappel du cadre Général

- I - Les débats du Comité de Pilotage
- II - Une enquête sur la Prostitution
- III - Des entretiens conduits par l'Observatoire de l'égalité Femmes/Hommes

B - Les Grands Constats

- I - Un cadre législatif et réglementaire contraint
- II - La diversification et la massification du phénomène, l'apparition des réseaux et des filières organisés à l'échelle internationale
 - 1/ Plusieurs types de prostitution sont à distinguer
 - 2/ Le trafic et la traite des êtres humains apparaissent comme la caractéristique des nouvelles formes de prostitution apparues sur le territoire
- III - Géographie et lieux de prostitution
 - 1/ Trois types de lieux dessinent les contours de la géographie prostitutionnelle à Paris
 - a) Le centre de Paris
 - b) Les bois de Boulogne et Vincennes
 - c) Les boulevards extérieurs Ouest, Est et Nord
 - 2/ L'évolution quantitative de la prostitution s'est traduite par son extension spatiale, principalement en périphérie mais aussi à l'intérieur du territoire
 - a) L'accessibilité
 - b) Le niveau d'aménagement
 - c) La tolérance sociale du phénomène
 - d) Le contrôle et la répression

IV - Le vécu des personnes prostituées

- 1/ La violence
- 2/ L'argent
- 3/ La scission entre la vie privée et la prostitution
- 4/ Les clients

C - Comment Agir ?

I - Eléments de méthode

- 1/ Travailler de manière globale sur le système prostitutionnel
- 2/ Travailler dans le cadre des compétences de la Ville dans une logique de concertation, de partenariat et de mutualisation des moyens
- 3/ Agir en s'appuyant sur les instances et les dispositifs existants
- 4/ Adapter et diversifier les réponses en fonction des situations constatées sur les territoires

II - Les Axes de travail

- 1/ Informer et répondre concrètement aux attentes des riverains
- 2/ Aider et accompagner les personnes prostituées
- 3/ Renforcer et diversifier les actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes
- 4/ Informer et mobiliser l'ensemble des personnels de la Ville confrontés à la prostitution dans leur activité professionnelle
- 5/ Mutualiser les ressources et les expériences

C - Annexes

I - Liste des membres du Comité de Pilotage

II - Liste des auditions au Comité de Pilotage

III - Préconisations de l'équipe de recherche (source : Rapport du CNRS)

IV - Actions engagées par La Ville de Paris

A - RAPPEL DU CADRE GENERAL

En avril 2002, Madame Anne HIDALGO, Première adjointe au maire de Paris, chargée de l'égalité femmes/hommes et du bureau des temps, et Monsieur Christophe CARESCHE, adjoint au Maire de Paris, chargé de la sécurité, de la prévention et du fonctionnement du Conseil de Paris ont lancé un comité de pilotage sur la prostitution parisienne.

Ce comité de pilotage comprend 49 membres et réunit l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le sujet à l'échelon parisien. Il est composé d'adjoints au Maire, de représentants des toutes les composantes politiques du Conseil de Paris, des acteurs institutionnels parisiens (la Préfecture de Paris, la Préfecture de Police et notamment la Brigade de Répression du Proxénétisme, le Ministère de la Justice, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, le Rectorat de Paris, le Conseil Régional d'Ile-de-France), des élus des communes limitrophes, d'experts et de personnalités qualifiées, ainsi que différents services de la Ville de Paris (Secrétariat Général, DASES, DPP, DPVI, DPE). La liste du comité de pilotage est transmise en annexe 1.

L'objectif de ce groupe était d'une part de réaliser un diagnostic partagé et approfondi de la situation parisienne en matière de prostitution, d'autre part, dans une perspective opérationnelle, d'identifier des axes de travail dans le but de réduire et de prévenir le développement du phénomène.

Le groupe a souhaité travailler sur une problématique globale de la prostitution, en l'envisageant non seulement sous l'angle des nuisances qu'elle provoque auprès des riverains mais aussi sous l'angle de la prévention et du traitement du phénomène. La collectivité parisienne, dans les limites de son champ de compétences, a voulu aborder les problèmes sur le fond, sans déplacer le problème d'un territoire à l'autre.

La méthode de travail a été marquée par une large concertation, la Ville souhaitant conduire l'élaboration du diagnostic et des propositions dans une logique de partenariat à l'échelon parisien d'une part et à l'échelon intercommunal d'autre part.

Le Secrétariat Général via l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes a été chargé du pilotage et de la coordination des travaux.

Trois outils principaux ont été mis en place :

I - Les débats du Comité de Pilotage, qui s'est réuni à échéance régulière pendant environ 18 mois. Neuf séances de travail ont ainsi été tenues entre avril 2002 et mai 2003.

Dans le même temps et pour éclairer les débats, le comité a procédé à des auditions (38 au total). Ces auditions ont concerné les maires d'arrondissement ou leurs représentants, ainsi que des maires des communes limitrophes ou leurs représentants (12), des experts extérieurs français et étrangers (8), des associations françaises et étrangères qui agissent auprès des personnes prostituées ou sur des sujets en lien avec les problèmes soulevés (15), des associations de riverains (2). Une représentante du collectif de personnes prostituées du bois de Vincennes a également été entendue.

La liste des personnes auditionnées est transmise en annexe 2.

II - Une enquête sur la prostitution à Paris. Cette enquête a été confiée au laboratoire d'anthropologie sociale du CNRS et dirigée conjointement par Madame Marie-Elisabeth HANDMAN, Maître de conférence à l'école des hautes études en sciences sociales, membre du laboratoire d'anthropologie sociale et par Madame Janine MOSSUZ-LAVAU, directrice de recherche au CNRS, membre du Centre d'étude de la vie politique française.

Cette enquête portait sur les personnes prostituées et sur les clients qui ont ainsi été entendus. Elle a été réalisée entre novembre 2002 et octobre 2003.

Elle a été suivie par un comité technique composé des cabinets du Maire et de la Première adjointe, de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes et de deux expertes extérieures, Madame Malka MARCOVITCH et Madame Judith TRINQUART.

III - Pour compléter ces données, des entretiens individuels ont été conduits par l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes, auprès des Maires d'arrondissement ou leurs représentants, de la Police, de partenaires institutionnels, de représentants de riverains. Des entretiens et réunions de travail ont également été conduits avec la quasi-totalité des associations intervenant sur le territoire parisien dans le domaine de la prostitution.

D'autres éléments ont été recueillis lors d'un colloque organisé à Nantes en juin 2003, sous l'égide de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France), sur "les politiques urbaines face à la prostitution" dont le conseil scientifique a été confié à Madame MARCOVICH. Les élus de différentes collectivités territoriales françaises (Angers, Rouen, Strasbourg, Mulhouse, Nantes et Paris) ainsi que des experts des pays de la communauté européenne ont présenté les problèmes auxquels ils étaient confrontés, leurs points de vue et les solutions mises en œuvre.

Enfin, l'Observatoire s'est appuyé sur les travaux réalisés sur le sujet et plus particulièrement d'une part, sur le rapport de la sénatrice Dinah DERYCKE concernant "les politiques publiques et la prostitution" (Rapport d'information n°209 (2000-2001) de la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes) et, d'autre part, sur le rapport de la députée Christine LAZERGES concernant les travaux de la mission d'information commune sur les diverses formes d'esclavage humain (Rapport d'information n°3459/décembre 2001 de l'Assemblée Nationale).

B - LES GRANDS CONSTATS

I - UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE CONTRAINT

Depuis 1960, en terme de droit international, la France est un pays abolitionniste¹.

Le champ d'intervention de la Police et de la Justice se situe essentiellement dans la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme. La prostitution des personnes majeures n'est pas interdite. Seuls les écarts sont réprimés (exhibitionnisme, racolage). En revanche, la loi du 4 mars 2002 sanctionne la prostitution des mineurs en créant de nouvelles sanctions pénales contre les clients de personnes prostituées mineures et en aggravant les sanctions contre les proxénètes.

Le cadre législatif a évolué depuis 2003, durcissant les peines encourues par les proxénètes et introduisant la notion de racolage passif. Les autres supports juridiques utilisés, liés à la régularité de la situation des étrangers sur le territoire, s'avèrent peu efficaces puisque les personnes prostituées d'origine étrangère sont pour la plupart en situation régulière.²

L'action relative à la prostitution relève donc essentiellement de la compétence de l'Etat qui assure par ailleurs un soutien aux associations d'aide aux personnes prostituées. Néanmoins, les villes se saisissent de plus en plus du problème, confrontées à une montée en puissance du phénomène et interpellées par les riverains tant sur les nuisances occasionnées par la prostitution que sur la situation des personnes prostituées, de plus en plus souvent jeunes, étrangères et visiblement victimes de trafics organisés.

Depuis 2001, certaines villes comme Lyon ont interdit la prostitution sur le territoire de la commune ou sur certaines parties du territoire. Dans d'autres villes, comme Bordeaux par exemple, des actions ont été menées par les services de police et le Parquet à l'encontre des personnes prostituées et des clients (racolage passif, exhibitionnisme). Dans tous les cas, la marge de manœuvre des villes est étroite et ne peut se mener qu'en collaboration étroite avec les services de l'Etat et notamment les services de police.

A Paris, le Maire ne disposant que de pouvoirs de police réduits, le comité de pilotage s'est centré sur le traitement social du problème. La Ville n'a pas souhaité prendre d'arrêtés d'interdiction de la prostitution, considérant que ces mesures conduisent à déplacer le problème d'un territoire sur l'autre ou d'une commune à l'autre.

Il est à noter que le comité de pilotage s'est informé lors des auditions de représentantes institutionnelles du gouvernement suédois, de la législation à caractère prohibitionniste de lutte contre la prostitution et de la traite des êtres humains appliquée en Suède. L'originalité de cette législation concerne d'une part, la

¹ La France est signataire depuis 1960 de la convention de l'ONU du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ainsi que du CEDAW (convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes - 1979). La position a été réaffirmée en 2000 lors de la Convention sur la criminalité transnationale organisée et lors de la conférence internationale des nations unies sur les femmes Beijing + 5.

² La Police a constaté que les 3/4 des personnes prostituées étrangères contrôlées disposaient soit d'un passeport de 3 mois en cours de validité, soit d'un passeport de l'espace Schengen, soit d'un document de l'OFPPRA : autorisations provisoires de séjour régulièrement renouvelées.

mise en place d'une protection juridique, économique, sociale des personnes prostituées et, d'autre part, la criminalisation des acheteurs de services sexuels. La loi ne relevant pas de la compétence de la Ville mais de celle du législateur, le comité de pilotage, qui s'est toujours situé par ailleurs dans le cadre de la position abolitionniste prise au plan national, n'a pas travaillé sur cet axe.

II - LA DIVERSIFICATION ET LA MASSIFICATION DU PHENOMENE - L'APPARITION DES RESEAUX ET DES FILIERES ORGANISEES A L'ECHELLE INTERNATIONALE

En déclin jusqu'en 1995, la prostitution de rue a connu une forte recrudescence avec l'arrivée de jeunes femmes étrangères venues principalement des pays de l'Est et d'Afrique de l'Ouest. Celles-ci se sont implantées sur des sites déjà concernés, amplifiant le phénomène, ou sur de nouveaux quartiers, notamment en périphérie.

Aujourd'hui, et compte tenu du turn-over, les services de police estiment globalement sur une année entre 5000 et 7000 le nombre de personnes prostituées à Paris. Sur le territoire français, le nombre est évalué entre 12 000 et 15 000. Il est difficile d'établir un recensement précis. Une observation de la prostitution visible, effectuée par les services de police sur une journée (entre 0 et 24 heures) a dénombré environ 2000 personnes prostituées. Cette observation statistique communiquée par la Préfecture de Police lors de la séance du comité de pilotage du 25/10/2002 passait à 1100 personnes prostituées dénombrées sur la même tranche horaire fin 2003 (chiffre communiqué lors du comité du pilotage du 27/11/2003). Pourtant, pour l'ensemble des associations travaillant auprès de ces populations, la prostitution n'a pas baissé mais est beaucoup moins visible sur la voie publique à Paris (déplacements, exercice clandestin cf.infra). La forte mobilité et élasticité du phénomène prostitutionnel limite fortement la pérennité voire la fiabilité des statistiques.

1/ PLUSIEURS TYPES DE PROSTITUTION SONT A DISTINGUER

La prostitution "traditionnelle" exercée essentiellement par des femmes françaises ou francophones issues des anciennes colonies (Maghrébines, et certains pays d'Afrique Noire), présentes principalement sur des territoires d'ancrage "historique" à l'intérieur du territoire.

Dans ce cadre, on note la prostitution des femmes d'origine maghrébine³, en majorité de plus de 40 ans, veuves ou divorcées et qui se prostituent notamment dans le 18^{ème} arrondissement et dans les foyers de travailleurs migrants.

La prostitution masculine (homosexuels, travestis) et la prostitution transgenres présentes également depuis longtemps, et localisées principalement porte Dauphine et dans le Bois de Boulogne. Les personnes sont principalement originaires d'Amérique latine et des pays du Maghreb.

Si la police indique ne pas avoir recensé de mineurs sur les lieux de prostitution, les associations constatent au contraire une augmentation de leur présence, notamment porte Dauphine⁴. Il s'agirait de mineurs étrangers isolés d'origine roumaine essentiellement.

³ Selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH - rapport d'activité 2001), les femmes prostituées de rue, maghrébines représenteraient 8,6 % des prostituées étrangères de voie publique à Paris (19 % à Marseille). Les hommes maghrébins prostitués représenteraient 32 % des hommes prostitués de nationalité étrangère à Paris.

⁴ L'association AIDES indique rencontrer jusqu'à 25 mineurs par soirée porte Dauphine. Un constat établi par la DASS en lien avec les associations fait état de 240 mineurs prostitués, filles et garçons, sur le territoire.

La prostitution des femmes des pays de l'Est contrôlée par des réseaux mafieux, première vague de la "nouvelle prostitution" apparue sur les boulevards extérieurs, avec deux grandes filières, l'une en provenance de l'Europe de l'Est (Moldavie, Ukraine, Russie, Pologne) et l'autre en provenance des Balkans (Roumanie, Kosovo, Macédoine, Albanie, Bulgarie, ex-Yougoslavie).

La prostitution des femmes africaines, contrôlée par des filières mafieuses, seconde vague de prostitution étrangère apparue en 2000 en provenance des pays essentiellement anglophones d'Afrique de l'Ouest (principalement Nigeria, Sierra-Léone, Libéria)⁵. Elle est présente à l'intérieur du territoire pour une part (quartiers Saint-Denis et Barbès) et sur les boulevards extérieurs. Les africaines sont à l'heure actuelle plus nombreuses que les filles de l'Est et des Balkans.

La prostitution chinoise émanant des réseaux d'immigration clandestine apparue en 2000/2001 dans certains quartiers au cœur de Paris (Belleville, République, Place de Clichy, Strasbourg Saint-Denis et Château-Rouge) constitue un troisième vague, en cours d'installation. Ces femmes, plus âgées (40 ans) sont toutes originaires de la Chine du Nord-Est et ses environs, et ne sont pas de la même région que la plupart des chinois installés en France, originaires du Sud de la Chine.

La majorité des femmes sont arrivées seules en France grâce à un visa de travail ou de tourisme (acheté entre 10 000 et 20 000 euros). Elles se sont endettées pour venir et n'ont que peu de ressources en France, notamment en terme de réseaux d'entraide. Elles ne semblent pas appartenir à un réseau mais certaines disent être victimes de rackets et de menaces.

2/ LE TRAFIC ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS APPARAISSENT COMME LA CARACTERISTIQUE DES NOUVELLES FORMES DE PROSTITUTION APPARUES SUR LE TERRITOIRE.

Le trafic prend différentes formes selon l'origine des personnes.

Pour les pays de l'Est et des Balkans, il s'agit, selon les cas, de micro-réseaux, parfois familiaux (Roumanie, Macédoine, Albanie, ex-Yougoslavie), ou d'émanations de réseaux plus importants (Russie, Ukraine, Pologne, Estonie, Lituanie), impliqués dans d'autres trafics (armes, drogue, animaux). Ces réseaux sont complexes, très structurés, mobiles, cloisonnés et d'une grande violence. La surveillance exercée sur les femmes est constante⁶. Attirées par de fausses promesses⁷ ou poussées par la misère économique, les jeunes femmes ont souvent un long parcours de prostitution avant d'arriver en France puisqu'elles "tournent" sur l'Europe (Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, Suisse, ...).

Le démantèlement de ces réseaux est particulièrement difficile⁸ et nécessite un partenariat étroit à l'échelon de l'Union Européenne (Europol) et avec les pays

⁵ Les nationalités sont difficiles à établir. Les papiers ont souvent été confisqués par les passeurs ; les demandes d'asile opérées auprès de l'OFPRA se font sur déclaration d'identité.

⁶ Les associations soulignent que les proxénètes sont sans cesse en contact avec les prostituées, ne leur permettant qu'une présence brève dans les bus de prévention. Certains récupèrent les filles à la sortie des hôpitaux lorsqu'elles ont pu y être conduites.

⁷ Pour une part importante, le départ des femmes est organisé en vue d'une meilleure condition de vie. Arrivées à la frontière, les personnes qui les ont achetées les confient alors à des passeurs. Ces jeunes femmes sont non seulement vendues mais aussi battues, violées, séquestrées voire même torturées et exécutées.

⁸ Les services de police notent que ces réseaux s'adaptent rapidement et en permanence à la lutte contre le proxénétisme menée par la BRP, se tenant désormais le plus souvent hors des frontières, dans les pays d'origine des personnes prostituées, ne disposant pas de comptes en banque ni de

d'origine des réseaux entre les services chargés de la répression du proxénétisme et les services chargés de remonter les filières de blanchiment d'argent.

L'arrivée des femmes prostituées d'Afrique de l'Ouest est organisée par des anciennes prostituées retournées au pays. Ces "mamas" fournissent passeport, billet d'avion et réception à l'aéroport moyennant un droit de passage de 45 000 euros. Les jeunes africaines doivent rembourser les frais engagés pour leur passage. Elles seraient « libérées » ensuite.

Si certaines savent au départ qu'elles vont se prostituer, la majorité l'ignore et y est forcée.

La contrainte a été mise en évidence lors des débats, des auditions ou des entretiens, par l'ensemble des partenaires et notamment par les services de Police. Corollairement, les chercheurs indiquent qu'environ 70 % des personnes prostituées à Paris exercent cette activité au départ sous la contrainte de filières ou de réseaux. Quelle que soit sa forme, le proxénétisme est déterminant pour l'entrée dans la prostitution y compris pour les prostituées "traditionnelles" qui indiquent pour la plupart s'en être affranchies avec le temps.

Les contacts et par conséquent le suivi des personnes prostituées victimes des réseaux sont particulièrement difficiles. Pour les femmes de l'Est, la surveillance est constante, même si la règle du silence prévaut toujours.

La barrière de la langue est également un obstacle dans de nombreux cas (femmes de l'Est, chinoises par exemple⁹).

III - GEOGRAPHIE ET LIEUX DE PROSTITUTION

1/ TROIS TYPES DE LIEUX DESSINENT LES CONTOURS DE LA GEOGRAPHIE PROSTITUTIONNELLE A PARIS :

a) Le centre de Paris

L'ancrage "historique" de la prostitution rue Saint-Denis est entretenu par une sorte de "tourisme-voyeurisme" amplifié par la présence sur ce secteur de nombreux sex-shops. Il s'agit d'une prostitution "traditionnelle" de femmes françaises ou d'origine maghrébine à laquelle s'est récemment ajoutée une prostitution de femmes africaines. Le phénomène s'est densifié. L'activité s'exerce en studios ou hôtels.

Un second point d'ancrage se situe rue Joubert et à proximité des grands magasins, cas presque unique d'intégration sociale à la vie du quartier. Il s'agit d'une prostitution "traditionnelle" s'exerçant en studios.

Plus à la marge une prostitution discrète, "de luxe" perdure dans le quartier de la Madeleine, rue des Acacias, rue de Tilsit, avenue Carnot autour de l'arc de triomphe.

A ces sites, s'ajoute depuis 2002 une prostitution diffuse d'origine chinoise dans les quartiers de Belleville, Stalingrad, dans la proximité de la Porte Saint-Denis, boulevard Saint-Martin, Place de la République et plus récemment autour de la gare de l'Est. On note également une prostitution maghrébine et d'origine africaine autour de Barbès.

carnet de chèques (utilisation de société telles que la Western Union bank pour le transfert des fonds ou des systèmes de « ramasseuse »).

⁹ De fait, lors de la recherche, seulement 4 entretiens formels sur 45 ont pu être réalisés auprès de femmes de pays de l'Est, 8 avec des africaines, 4 avec les chinoises. Il a été plus facile d'aborder et de réaliser les entretiens, formels ou informels, avec des personnes hors réseau (les "traditionnelles", parfois organisées en collectif, les transgenres et les maghrébines (18 entretiens).

Des établissements commerciaux suspects (salons de massage) ont également été identifiés dans le 9^{ème} arrondissement.

On note enfin que la prostitution, traditionnellement présente aux abords des gares, s'est progressivement déplacée vers la périphérie. Une prostitution précaire subsiste néanmoins à la gare du Nord.

b) Les bois de Boulogne et de Vincennes constituent deux foyers cardinaux de prostitution pénétrant le territoire parisien (Porte dauphine, avenue de la grande armée, des Ternes et Foch, rue de Suresnes à l'ouest, Cours de Vincennes à l'est). Néanmoins, les formes de prostitution de chacun des bois sont très différentes.

A Boulogne, l'occupation du bois renvoie à une logique diachronique jour/nuit. On y rencontre presque exclusivement des hommes prostitués¹⁰ (travestis, transgenres et transexuels, souvent originaires d'Amérique latine). Elle se caractérise par une extrême densité prostitutionnelle sur certains axes. Le voyeurisme génère une intense circulation automobile.

Le bois de Vincennes est plutôt un lieu de prostitution féminine "traditionnelle" s'exerçant principalement en camionnettes qui "cohabite" difficilement avec les personnes prostituées des pays de l'Est et des Balkans.

c) Les boulevards extérieurs Ouest, Est et Nord forment un "anneau prostitutionnel" hétérogène, à densité et géométrie variable où les lieux de prostitution se succèdent et souvent se prolongent, dans l'espace et dans le temps.

Les boulevards de Maréchaux nord dans les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} apparaissent comme un secteur continu de prostitution sur plusieurs kilomètres et sont marqués par un fort brassage social et ethnique. Les prostituées africaines côtoient les Roumaines, les Albanaises, les Kosovares et également des françaises.

Les Portes sont des pôles générateurs de fréquentation (Porte de Clichy, Porte de Clignancourt, Porte d'Aubervilliers, Porte de la Chapelle, Porte de la Villette, Porte de Vincennes, Porte de Saint-Mandé, Porte Dorée). En revanche, la prostitution est marginale sur d'autres segments comme les boulevards de la ceinture sud (Porte de Bercy, Porte de Charenton).

Si le phénomène est massif, les disparités sont donc fortes sur le territoire parisien, selon l'ancienneté du phénomène dans les quartiers, son intensité, la nature et le mode d'exercice de la prostitution (prostitution "traditionnelle", de réseaux, féminine ou masculine, à pied, camionnettes, ...), l'âge, la nationalité des personnes prostituées, la langue. Ces disparités construisent des micro géographies complexes et mouvantes caractéristiques de la prostitution parisienne.

2/ L'EVOLUTION QUANTITATIVE DE LA PROSTITUTION S'EST TRADUITE PAR SON EXTENSION SPATIALE, PRINCIPALEMENT EN PERIPHERIE MAIS AUSSI A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE.

L'occupation de l'espace est un enjeu fort de la prostitution. Son implantation dans des lieux donnés et ses déplacements ne sont pas aléatoires. Plusieurs critères

¹⁰ Une forte augmentation de femmes prostituées originaires d'Amérique latine a été récemment constatée par l'association PASTT qui explique leur présence par le fait qu'elles utilisent les mêmes réseaux d'entraide que les personnes transgenres, du fait de leur nationalité et/ou de leur langue commune. Globalement il est constaté une augmentation de la fréquentation des bois au détriment des maréchaux, suite aux fréquentes interventions policières qui y sont menées. On note aussi (cf supra) une augmentation du nombre de mineurs étrangers isolés.

favorisent l'implantation de la prostitution sur un territoire et expliquent son mouvement centrifuge vers la périphérie et ses déplacements permanents d'un territoire à l'autre.

a) L'accessibilité

L'activité s'exerce sur des lieux permettant le passage, répété et motorisé, de la clientèle, les stratégies d'occupation dépendant de la visibilité et de la sécurité offerte par les lieux, les lieux ouverts étant privilégiés. La visibilité spatiale est identifiée par les chercheurs comme l'enjeu des conflits de territoires pour les personnes prostituées. Elle est par ailleurs un enjeu fort aussi dans les conflits avec les riverains¹¹.

L'accessibilité explique donc pour une part l'enracinement de la prostitution sur les boulevards extérieurs, lieux de passage par excellence.

b) Le niveau d'aménagement

Les espaces occupés par la prostitution sont prioritairement des espaces indéfinis, peu qualifiés et aménagés, voire dégradés. L'ensemble des acteurs s'accorde à dire que la prostitution s'installe et se fixe sur des territoires particuliers, grands axes, sites en déshérence ou qui semblent à l'abandon, chantiers. Les élus ont souligné la nécessité de ré appropriation de l'espace public pour lutter contre le phénomène, y compris à l'intérieur du territoire.

Pour les chercheurs, cette tendance renvoie à la charge symbolique du lieu de prostitution construit dans une double marginalité pour des personnes marginales (prostituées, delailleurs) et utilisés par les clients en marge ou "en périphérie" de leur vie familiale et professionnelle.

c) La tolérance sociale du phénomène

L'implantation semble dépendre aussi du niveau de tolérance sociale de la prostitution, variant selon l'ampleur du phénomène, son antériorité dans le quartier, la façon, discrète ou non, dont il se manifeste sur l'espace public et la capacité du contexte politique et socio-économique à l'absorber.

L'antériorité historique de la prostitution constitue à l'évidence un facteur facilitant la tolérance (rue Saint-Denis, secteur des grands magasins par exemple ou encore avenue Foch ou les personnes prostituées utilisent les mêmes codes vestimentaires que les riveraines).

Les chercheurs notent que la tolérance s'amointrit aussi avec le niveau de rénovation du quartier, la hausse de la valeur immobilière et le renouvellement de sa population, les habitants refusant ce qu'ils considèrent comme une marque de dégradation et de marginalisation de leur espace de vie.

Le déplacement vers la périphérie, se réalise donc souvent, à Paris comme ailleurs, en fonction du renouvellement urbain et de l'appropriation ou de la ré-appropriation des territoires par ses habitants.

Quoi qu'il en soit, les effets de seuil existent et sont à l'évidence atteints dans certains quartiers de la capitale. Les riverains aujourd'hui manifestent une inquiétude et une exaspération croissante face à cette nouvelle forme de prostitution

¹¹ La visibilité de la prostitution est un élément fort des nuisances qui lui sont associées, avec le bruit, les problèmes de propreté de l'espace public. Elle induit également un sentiment d'insécurité, notamment dû la présence des clients (hommes seuls) qui maraudent.

particulièrement visible parfois bruyante et violente s'exerçant de jour comme de nuit dans les espaces publics voire privés. L'ensemble créé un sentiment d'insécurité, d'impuissance et d'abandon. Les attitudes sont partagées entre compassion et "tolérance zéro". Des conflits ouverts se produisent régulièrement sur les sites les plus touchés (17^{ème}, 18^{ème}).

Au-delà des conflits d'usage et d'utilisation des territoires et de l'espace public, c'est l'investissement et la violation des espaces privés communs des immeubles qui rend la cohabitation insupportable et suscite la mobilisation. Les systèmes de protection installés après coup (clôtures, verrous...) s'avèrent au final peu efficaces et sont détournés ou vandalisés. En tant qu'ils participent de l'affrontement pour la maîtrise d'un territoire, leur installation et leur dégradation permanente renforcent le conflit. Il serait nécessaire d'anticiper ces problèmes dès la conception des aménagements.

Les chercheurs notent que le désarroi des riverains et les manifestations qui s'ensuivent viennent principalement de l'absence d'une instance médiatrice susceptible d'instaurer le dialogue entre habitants et prostituées. Ils ne se sentent écoutés ni des bailleurs, ni des élus, ni de la police alors qu'ils en attendent des interventions fréquentes, réactives et dans la durée.

Les demandes de réponse sont fortes et se manifestent directement auprès des élus.

d) Le contrôle et la répression

Dans ce contexte, la mise en œuvre des lois de sécurité intérieure de mars 2003 a également modifié la géographie, par nature mouvante de la prostitution parisienne. Ainsi, le déplacement progressif de la prostitution vers la périphérie s'est récemment accentué avec l'intensification des interventions policières liées plus particulièrement à l'application du nouvel article 225-10-1 du code pénal (suppression de distinction entre racolage actif et passif) et à la pression exercée par les riverains.

Ces interventions, dont les associations soulignent la fréquence et parfois la violence, et plus globalement la crainte suscitée par les lois de mars 2003, ont conduit à une moindre fréquentation des maréchaux, voire à la désertion de certains sites (boulevard Davout, boulevard Mortier, Porte de Bagnolet, Porte des Lilas par exemple) et à un nouveau déplacement de la prostitution vers les bois de Boulogne et de Vincennes, les communes limitrophes voire la grande banlieue¹².

Ce mouvement centrifuge se conjugue avec un mouvement diffus d'essaimage de la prostitution à l'intérieur du territoire, sur certains quartiers du centre de Paris (Belleville, Strasbourg Saint-Denis, Marcadet, Barbès¹³) ou dans les rues adjacentes aux grands axes, jusque là non concernées.

Le constat est par ailleurs le même à Boulogne-Billancourt où les élus constatent un essaimage de la prostitution dans des rues voisines aux grands axes, jusqu'alors tranquilles.

Ces constats de déplacements soit vers la périphérie, soit à l'intérieur du territoire, indiquent l'apparition, temporaire ou à long terme, de nouvelles stratégies de prostitution, plus diffuse ou plus excentrée et de ce fait moins contrôlable, pour les

¹² Les associations notent aussi un décalage des horaires. Les trajets et les horaires habituels des antennes mobiles seront sans doute à reconsidérer si la situation perdure.

¹³ Il a été indiqué qu'une activité prostitutionnelle en studio se développait ainsi dans le quartier de la Goutte d'or.

services de police mais aussi compliquant le travail des associations qui viennent en aide aux personnes prostituées¹⁴.

Dans ce cadre, il faut noter le développement de la prostitution déjà évoquée via des salons de massage et via Internet. Le rapport des chercheuses indique que le nombre de sites Internet est passé de 108 à 482 entre août 2002 et août 2003.

IV - LE VECU DES PERSONNES PROSTITUEES

Tous les acteurs ont souligné les situations de détresse, de violence, d'extrême précarité mais aussi la diversité des situations vécues par les personnes prostituées.

1/ La violence

Le monde de la prostitution est intrinsèquement violent.

La violence des proxénètes est reconnue par tous. Pour les personnes prostituées d'origine étrangère victimes de la traite, la violence passe par des menaces de représailles sur les familles et pour les femmes de l'Est notamment par des sévices corporels ("tabassage", coups de couteau, brûlures de cigarettes), allant parfois jusqu'au meurtre.

Les personnes prostituées françaises dites "traditionnelles" qui se sont "libérées" de leurs proxénètes font la plupart du temps état de violences subies lorsqu'elles étaient sous leur coupe.

A ces violences s'ajoute celle de la rue elle-même.

Les conflits de territoire entre les prostituées sont fréquents et souvent durs¹⁵, entre les françaises et les étrangères et entre les étrangères des différentes nationalités.

La solidarité entre prostituées que les chercheurs soulignent se manifeste surtout entre prostituées de même nationalité ou de même origine ethnique, les "traditionnelles" faisant référence à un âge d'or, antérieur à l'arrivée des étrangères, où la solidarité était la règle.

Toutes enfin ont connu des agressions, de passants, de clients. Les exactions policières sont également relevées accentuant le sentiment d'abandon et de zone de non droit. Celles-ci peuvent prendre différentes formes (passes gratuites, confiscation de préservatifs, des cas de viol ont été signalés) et sont difficiles à identifier et à poursuivre, les personnes prostituées n'osant pas porter plainte.

Les associations relèvent un accroissement de la répression policière qui conduit à une précarisation de plus en plus grande des personnes prostituées et rend plus difficile leur mission de prévention¹⁶.

La peur est donc omniprésente, poussant même certaines à avoir recours à des "protecteurs" qu'elles rémunèrent, ceux-ci devenant du même coup, de par la loi, des proxénètes.

¹⁴ Les associations indiquent ne plus pouvoir exercer convenablement leur travail de prévention du fait de la répression policière qui s'est développée ces trois derniers mois et qui conduit à des situations de plus en plus tendues entre les personnes prostituées, la police et les antennes mobiles des associations. La précarisation des personnes prostituées est évoquée par tous. Il est à noter par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire, les passages des antennes mobiles sont plus difficiles, moins efficaces aussi compte tenu de la dispersion des lieux de prostitution

¹⁵ Les bagarres, agressions, sont notées par les riverains et aussi par les chercheurs. Les Africaines et les filles de l'Est ne se mélangent qu'exceptionnellement dans les bus de prévention.

¹⁶ Les associations notent que, centrées sur le "harcèlement" policier dont elles se disent l'objet, les personnes prostituées sont moins voire plus du tout sensibles aux messages de prévention et de santé dispensés.

Il est à noter que ces situations de violence vécues dans la prostitution renvoient souvent à la situation personnelle antérieure des personnes prostituées. Ainsi, si les violences familiales ou subies dans l'enfance ne suffisent pas à expliquer l'entrée dans la prostitution, elles semblent néanmoins importantes¹⁷. Le cas est particulièrement signalé pour les femmes maghrébines pour lesquelles les violences conjugales, les mariages précoces ou forcés sont des éléments redondants des histoires de vie recensées par les chercheurs.

2/ L'argent

Il est naturellement au cœur du système prostitutionnel, pour les proxénètes qui en tirent de forts revenus, pour les clients, chaque prestation étant tarifée avec précision, pour les personnes prostituées elles-mêmes qui entretiennent avec l'argent des rapports complexes.

La prostitution constitue un marché rentable pour les réseaux qui l'organisent, Paris et la France en général étant considérés comme des places favorables. Les services de police estiment qu'une femme "rapporte" entre 450 euros à 600 euros par nuit (environ 10 passes).

Pour les personnes prostituées elles-mêmes et au-delà de la contrainte imposée par les proxénètes, la nécessité de survie, pour soi ou pour sa famille, a également été soulignée lors de l'enquête effectuée par les chercheurs. Ceux-ci indiquent la misère économique comme un des facteurs expliquant le développement du phénomène notamment pour les étrangères, qui, dans leur majorité, envoient la plus grande partie de l'argent qu'elles gagnent au pays.

De plus, même s'il est très difficile d'obtenir des informations précises et fiables sur ce sujet, il est clair que la prostitution procure des revenus rapides, importants auxquelles les personnes prostituées ne pourraient pas prétendre autrement.

Les "traditionnelles" mettent ainsi en avant le niveau de vie auquel la prostitution leur permet d'accéder, pour elles-mêmes ou pour leur famille¹⁸. Les minima sociaux¹⁹ ou les revenus des emplois auxquels elles pourraient éventuellement prétendre, apparaissent dérisoires au regard des sommes générées par l'activité prostitutionnelle.

Dans le même esprit, elles dénoncent l'hypocrisie du système qui ne reconnaît pas la prostitution comme une activité professionnelle mais les soumet à l'impôt²⁰, les rappels et l'impossibilité de retrouver un niveau de vie satisfaisant les conduisant à retourner vers la prostitution.

L'argent constitue donc un facteur fort à prendre en compte pour envisager une sortie de la prostitution. La grande majorité des personnes prostituées souhaitent toutefois quitter la prostitution. Ce souhait est dominant chez les étrangères qui ne

¹⁷ 27 des 37 personnes pour lesquelles les chercheurs ont pu réunir des éléments biographiques font état de situations de rupture (deuil, divorce, grossesses non désirées), de violences (viols, violences conjugales, mariages forcés).

¹⁸ Certaines demandent 100 euros du quart d'heure, les gains pouvant atteindre 8000 euros par semaine.

¹⁹ Il a été souligné que les personnes prostituées françaises ou en situation régulière pouvaient prétendre aux dispositifs de droit commun tels que le RMI, le minimum vieillesse pour les personnes de plus de 65 ans, la CMU ou l'aide médicale d'état.

²⁰ Les personnes prostituées qui déclarent leurs revenus le font en tant que travailleuse indépendante, sous statut d'activité libérale, sans spécifier la nature de l'activité.

veulent pourtant pas retourner vers la pauvreté et qui restent prostituées faute d'une situation leur permettant de travailler (papiers, maîtrise de la langue)²¹.

Le rapport des personnes prostituées à l'argent est par ailleurs complexe. Si certaines épargnent dans une logique d'investissement en prévision du jour où elles arrêteront de se prostituer, d'autres au contraire dépensent au jour le jour, "flambent", dépenser étant perçu comme un moyen de compenser la peur inhérente à l'activité, voire, selon certains témoignages, du dégoût qu'elle provoque.

Les associations qui gèrent des centres d'hébergement et de réinsertion des personnes prostituées notent par ailleurs que, dès lors que la décision d'arrêter la prostitution est prise de façon claire, la question de l'argent n'est plus abordée.

3/ La scission entre la vie privée et la prostitution

Même lorsque la prostitution est considérée voire revendiquée comme une activité comme une autre, il existe un partage souvent hermétique entre l'activité prostitutionnelle et la vie privée. Les personnes prostituées cachent pour leur grande majorité leur situation à leurs proches et craignent d'être reconnues dans la rue. La tenue vestimentaire, le maquillage sont autant de préparatifs qui permettent à la personne prostituée de séparer des temps de vie voulus totalement distincts.

Lors des entretiens, des prostituées font état de la nécessité de séparer le corps et l'esprit lors de l'activité elle-même. Ces remarques font écho à l'analyse faite par Madame Trinquart qui a constaté un déficit d'attention des personnes prostituées à leurs problèmes de santé, au-delà de l'utilisation du matériel de prévention qui leur est distribué par les associations.

4/ Les clients

Les clients apparaissent d'une grande diversité, de tous âges, de tous milieux sociaux et de toutes situations matrimoniales. L'enquête réalisée par le CNRS a permis d'interviewer 21 personnes²², clients réguliers pour la plupart. La facilité d'accéder à la sexualité, d'obtenir certaines pratiques refusées par les compagnes, la solitude, la possibilité de parler, sont évoquées par de nombreux clients qui considèrent la prostitution comme un service commercial comme un autre, même s'il est acheté en cachette et en marge de la vie privée.

Ces remarques sont à rapprocher des constats posés par une psychiatre auditionnée²³ qui souligne le désarroi sexuel et affectif des hommes qui ont recours aux services des personnes prostituées.

Au-delà de ceux qui se sont prêtés à l'entretien, les personnes prostituées font mention des violences que les clients exercent à leur rencontre, verbales et physiques (vol, coups, viols), souvent commises dans un sentiment d'impunité et peu ou pas prises en compte par les services de police.

Il est à noter qu'un client sur deux demanderait une relation non protégée.

²¹ Les Africaines comme les personnes de l'Est ne disposent parfois plus de leurs papiers qui ont été confisqués ou détruits par les passeurs. Sans être forcément irrégulière, leur situation administrative ne leur permet pas de travailler. L'absence ou la non reconnaissance des qualifications qu'elles ont parfois obtenues dans leur pays, la maîtrise insuffisante de la langue, la quasi impossibilité d'accéder à un logement et de vivre sans les revenus de la prostitution, de soutenir leur famille restée au pays, rendent la réinsertion difficile.

²² Parmi eux 9 clients de prostituées maghrébines

²³ Madame Suzanne KEPES, souligne la méconnaissance réciproque de l'un et l'autre sexe et l'importance de l'éducation à la sexualité dès le plus jeune âge.

C - COMMENT AGIR ?

I - ELEMENTS DE METHODE

1/ Travailler de manière globale sur le système prostitutionnel

Pour agir, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des acteurs de la prostitution. Pour la Ville, dans le cadre de ses compétences, cela suppose d'agir sous trois aspects :

Vis à vis des riverains : La prise en compte de leurs inquiétudes et demandes est indispensable pour mener une action cohérente. Pour que l'action soit utile, il faut aussi qu'elle soit reconnue et comprise.

Les riverains attendent des signes manifestes et concrets des pouvoirs publics et principalement de leurs élus pour que leur cadre de vie soit respecté et amélioré. Quel que soit le niveau de tolérance qu'on leur suppose, il est clair que les situations dont ils ont fait part, lors des auditions, des entretiens ou par courrier sont jugées de plus en plus intolérables. Malgré la compassion et la compréhension, qui existent, le risque de voir se répéter des affrontements brutaux entre personnes prostituées et riverains est réel, avec en perspective le risque pour les élus d'être pris en défaut sur une situation de laquelle ils sont depuis longtemps alertés.

Les affrontements se produisent non seulement parce que les situations de nuisance perdurent ou s'aggravent mais aussi parce que les riverains ont le sentiment de n'avoir pas été entendus et sont abandonnés des pouvoirs publics. La colère est d'autant plus forte dans les quartiers déjà fragilisés socialement et économiquement, comme l'ont montré les récentes manifestations des riverains du quartier de la Moskowa.

Les riverains ne comprennent pas clairement ou ne considèrent pas comme importante la répartition des rôles et des compétences sur ce sujet entre la Ville et l'Etat. Les demandes et griefs s'adressent aux élus, Maire de Paris, adjoints et aussi Maires d'arrondissement qui sont leurs interlocuteurs privilégiés et de proximité.

S'ils n'attendent pas de la Ville qu'elle résolve totalement un problème que chacun sait complexe et partagé par d'autres grandes villes qui ne peuvent non plus le maîtriser, il reste que des réponses, même partielles, sont attendues. Une attention particulière doit donc être portée aux quartiers les plus sensibles dans des domaines qui les concernent et où la Ville a possibilité d'intervenir : la propreté, l'aménagement des espaces publics (espaces verts, surveillance, voirie), la médiation, l'information, notamment sur ce que la Ville peut faire et fait non seulement en faveur des personnes prostituées mais aussi en faveur des riverains.

Sur ce dernier point, la collaboration et le partenariat avec les services de police pourraient être utilement soulignés.

Dans tous les cas, l'échelon de l'arrondissement est sans doute le mieux adapté à la définition concrète des actions.

Vis à vis des personnes prostituées : Au-delà de l'action à conduire auprès des riverains, le comité de pilotage a souhaité une action forte en faveur des personnes

prostituées²⁴ Dans ce domaine, le champ d'intervention de la Ville est clairement social, la Ville ne pouvant résoudre les difficultés d'ordre légal ou administratif telle que l'obtention de papiers.

L'aide aux personnes prostituées doit être à l'évidence diversifiée tant les situations sont diverses et complexes (diversité de nationalités, de langues, de culture, de situation familiale, administrative, de contexte).

L'expertise et la proximité des associations en font des partenaires privilégiés mais les personnels municipaux doivent aussi être impliqués et mobilisés.

Vis à vis des clients : Au delà d'actions d'information sur la santé publique, il serait nécessaire d'informer les clients des personnes prostituées sur la réalité du phénomène prostitutionnel. Des campagnes d'information pourraient être élaborées et mises en œuvre en partenariat avec des acteurs institutionnels, associatifs et d'autres collectivités.

Vis à vis des réseaux de proxénètes et trafiquants d'êtres humains, l'action, relève directement des services de police.

Par ailleurs, pour prévenir les situations de violence, d'incompréhension ou de méconnaissance entre les sexes, la Ville pourrait renforcer ses actions en faveur de l'éducation à la sexualité et au respect mutuel entre filles et garçons, en partenariat avec le Rectorat de Paris et des associations qualifiées.

2/ Travailler dans le cadre des compétences de la Ville dans une logique de concertation, de partenariat et de mutualisation des moyens.

Afin de traiter les problèmes sur le fond et d'éviter l'écueil du déplacement du problème d'un territoire à l'autre, il est nécessaire d'agir en concertation avec tous les partenaires, politiques, institutionnels et associatifs.

Avec l'Etat

Le champ de compétence de la Ville est limité. La prostitution relève de la compétence directe de l'Etat, tant pour ce qui concerne l'application de la loi que pour ce qui concerne l'aide aux personnes prostituées.

Ainsi, les pouvoirs de police relèvent de la compétence du préfet de police de Paris, le Maire de Paris n'ayant historiquement qu'un pouvoir réduit en la matière. Par ailleurs, l'internationalisation de la prostitution avec le développement des filières et des réseaux mafieux, dépasse à l'évidence le cadre d'intervention d'une municipalité.

De même, l'action sociale qui peut être menée au bénéfice des personnes prostituées relève en priorité de la compétence de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Sans se substituer à l'Etat, la Ville peut intervenir en lien et en complémentarité.

Il est à noter que la Préfecture de Paris et la DASS participent au comité de pilotage mis en place par la Ville, la Ville, via l'Observatoire de l'égalité étant par ailleurs associée désormais aux réunions de travail organisées entre la DASS et les associations sur le sujet de la prostitution.

Avec les associations

²⁴ Voir l'annexe 4 sur les actions mises en œuvre par la Ville de Paris.

Les associations apparaissent comme des acteurs et des partenaires privilégiés de l'action municipale. La concertation établie avec elles lors de la phase de diagnostic doit se poursuivre. Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire d'une part de privilégier des partenariats fondés sur des co-financements avec d'autres acteurs publics, d'autre part de favoriser le développement de projets inter-associatifs dans le cadre d'un maillage des savoir-faire et des expériences.

Cette collaboration apparaît d'autant plus nécessaire que, bien que le travail et la collaboration avec les associations soient reconnus indispensables, il devient difficile de faire face dans la durée et quantitativement à ce phénomène.

Avec les arrondissements et les communes limitrophes

Un des enjeux centraux, souligné lors des travaux du comité de pilotage et de l'enquête des chercheurs est de s'assurer d'un traitement sur le fond pour éviter de déplacer le problème d'un territoire à l'autre. Les constats effectués par les chercheurs et aussi par les associations sur les déplacements permanents de la prostitution sur le territoire plaident pour une action concertée tant à l'échelon parisien qu'à l'échelon de l'agglomération.

Avec d'autres collectivités

La volonté de la Ville de s'engager sur ce sujet est partagée par d'autres collectivités locales confrontées au même phénomène. Les expériences menées dans d'autres villes françaises ou étrangères peuvent être des outils précieux. Les collaborations initiées en 2003 à l'occasion du colloque de Nantes sont à poursuivre, y compris pour engager des actions conjointes. Des partenariats pourraient également être envisagés avec des villes étrangères.

3/ Agir en s'appuyant sur les instances et les dispositifs existants

Face à ce phénomène complexe, il faut éviter l'empilement des structures ou des dispositifs. Aussi, est-il indispensable de s'appuyer sur les outils et instances existants.

- Au plan parisien, l'avenant au Contrat Parisien de Sécurité prévoit la rédaction d'une « convention thématique » relative à la prostitution. Cette convention constitue un moyen fort de formaliser les partenariats entre la Ville et l'Etat.
- Au plan local, les Contrats de Sécurité d'Arrondissement (CSA) apparaissent également comme les instances adéquates pour agir en concertation avec les acteurs locaux, institutionnels, associatifs, qui interviennent sur le territoire, l'échelon central et avec les communes voisines.
- Par ailleurs, les Protocoles de coopération entre la Ville et les communes limitrophes pourraient être utilisés comme des moyens d'actions conjointes.

4/ Adapter et diversifier les réponses en fonction des situations constatées sur les territoires

Face à la diversité des situations des personnes prostituées, il est nécessaire d'apporter des réponses adaptées aux besoins et problèmes particuliers rencontrés. C'est pourquoi, il apparaît souhaitable :

- Que la Ville travaille avec l'ensemble des associations qui apportent des réponses complémentaires aux différents problèmes rencontrés.

- Qu'un relais soit assuré au niveau local pour adapter les actions au contexte, en développer de nouvelles, notamment vis à vis des riverains. Les solutions à apporter ne peuvent en effet être uniformes sur l'ensemble du territoire. Il est nécessaire d'adapter les réponses aux réalités et aux besoins locaux (selon le type de prostitution, les populations concernées, les quartiers ou espaces publics concernés).

C'est également au plan local que l'on pourra mieux poursuivre ce travail, affiner la connaissance du phénomène, suivre et surveiller son évolution et mesurer l'impact des actions conduites²⁵. Là encore, les Contrats de Sécurité d'Arrondissement constituent des outils privilégiés à la fois d'observation et d'action. Des fiches actions sur la prostitution pourraient être réalisées dans tous les arrondissements concernés.

II - LES AXES DE TRAVAIL

L'ensemble des constats a conduit à définir de grands axes de travail, prenant en compte l'ensemble des acteurs et des domaines d'intervention de la Ville²⁶.

Les axes reprennent les propositions faites lors des débats du comité de pilotage et les préconisations de l'équipe de recherche²⁷ dès lors que celles-ci relèvent de la compétence de la Ville.

1/ Informer et répondre concrètement aux attentes des riverains :

- Mettre en place des actions d'information auprès des riverains pour faire comprendre ce que fait la Ville et ce que fait la Police (rôles et actions de chacun). Des réunions d'informations conduites par les maires des arrondissements touchés par la prostitution en associant la Police ainsi que les Maires des communes limitrophes pourraient être mises en œuvre.
- Mettre en place des actions de médiation entre riverains/prostituées (intervention sur le terrain, désamorçage des conflits, orientation des personnes prostituées vers les associations, observation et veille sur le développement du phénomène). Ce travail de terrain pourrait débuter dans le 18^{ème} arrondissement (entre la Porte Clignancourt et la Porte de Saint-Ouen) avec l'association "Coordination Toxicomanies 18", auprès des riverains ayant récemment manifesté leur désarroi et leur colère. Si elle s'avère efficace, l'action pourrait dans un second temps être étendue à l'ensemble des arrondissements à forte activité prostitutionnelle, en lien avec les services de la DPP et de la DPVI.
- Pour répondre complètement à l'attente des riverains, ces actions doivent être accompagnées de mesures concernant l'aménagement urbain (ré-appropriation des terrains en friche), la voirie (éclairage notamment), et la propreté. Les actions déjà engagées en ce sens dans certains arrondissements (collectes sélectives et nettoyage renforcé des lieux de prostitution, aménagement des espaces publics) doivent être intensifiées.

²⁵ Les chercheuses préconisent la création d'Observatoires locaux de la prostitution. Les CSA pourraient en être l'outil.

²⁶ Ces axes de travail sont en cohérence avec les recommandations adoptées par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat sur « Les politiques publiques et la prostitution » Rapport 2000/2001.

²⁷ Voir l'annexe 3 concernant l'ensemble des préconisations de l'équipe de recherche.

Ces trois types d'actions (information, médiation, aménagement de l'espace public) pourraient se décliner dans le cadre du Contrat de Sécurité d'Arrondissement.

- Une campagne d'information à destination du public co-financée par des villes partenaires au sein de l'AMGVF, pour informer et sensibiliser sur le phénomène prostitutionnel est à l'étude.

De plus, il va sans dire que l'ensemble de ces mesures, outre qu'il doit être expliqué par les élus sur le terrain, doit également être accompagné d'une action répressive des forces de Police à l'égard des proxénètes. La convention thématique sur la prostitution prévue dans l'avenant au Contrat Parisien de Sécurité de février 2002 permettrait de préciser le partenariat.

2/ Aider et accompagner les personnes prostituées :

Dans un souci d'intensification de son action en faveur des personnes prostituées et sans se substituer aux services déconcentrés de l'Etat, la Ville a tissé des partenariats avec le secteur associatif afin de développer, d'une part, une politique médicale et sanitaire appropriée et, d'autre part, la capacité des structures d'accueil, d'hébergement et d'aide à la réinsertion des personnes prostituées.

Développer la capacité des structures d'accueil, d'hébergement, l'accompagnement social et l'aide à la réinsertion :

- Développement des permanences sociales d'accueil et appui aux antennes mobiles.
- Aide à l'accueil et à l'hébergement, en urgence ou temporaire et en centre sécurisé pour les personnes victimes de la traite des êtres humains.
- Aide à la réinsertion sociale et professionnelle (apprentissage du français, interface avec les structures d'aide à l'emploi, aide administrative).
- Accompagnement psychologique et prise en charge des personnes prostituées victimes de la traite des êtres humains.

Développer une politique médicale et sanitaire appropriée :

- La Ville a répondu également aux demandes des associations concernant l'accompagnement social et médical des personnes : santé publique (prévention, mise à disposition de préservatifs, brochures en diverses langues, consultations médicales).

Via de nombreuses associations (ANRS, AIDES, ALTAÏR, Charonne, ALC, Aux Captifs, la Libération, les amis du bus des femmes, EACP, Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, projets en cours avec le PASTT, Médecins du Monde), la Ville développe une véritable politique d'aide aux personnes prostituées. L'effort financier en leur faveur a été considérablement amplifié. Il atteint aujourd'hui environ 600000euros.

3/ Renforcer et diversifier les actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes :

Le comité de pilotage a mis en évidence à plusieurs reprises la nécessité de réaliser une réelle éducation des jeunes à la sexualité et plus largement aux rapports mutuels entre filles et garçons.

C'est pourquoi, la Ville, en partenariat avec le Rectorat de Paris a lancé une action de sensibilisation au respect mutuel garçons/filles auprès des jeunes des classes de 4^{ème} des collèges parisiens.

Cette action conduite par l'association "Je, Tu, Il" a débuté en décembre 2003 et doit se poursuivre au cours de l'année scolaire 2003/2004 auprès de 90 classes.

A terme, cette action pourrait concerner l'ensemble des collèges parisiens (soit 118 collèges et 566 classes de 4^{ème}).

Il est à noter que d'autres actions à destination des jeunes se rapportant à cette problématique sont déjà conduites (avec le planning familial par exemple) et seront développées dans le futur avec différents partenaires.

4/ Informer et mobiliser l'ensemble des personnels de la Ville confrontés à la prostitution dans leur activité professionnelle :

- Former les agents de la Ville : Une formation sur la prostitution a été mise en place par la DASES en avril 2003 au bénéfice des travailleurs sociaux. Elle doit s'achever en juin 2004. Une soixantaine d'agents aura ainsi bénéficié d'un cycle complet de formation leur permettant de développer un accompagnement des personnes prostituées en partenariat avec le secteur associatif.
- Leur donner des outils : Dans les prochains mois, un annuaire des associations travaillant auprès des personnes prostituées ou en risque de prostitution à Paris et sur le territoire national complètera la formation dispensée (mémento édité par la Fondation Scelles).

5/ Mutualiser les ressources et les expériences sur le phénomène prostitutionnel avec les acteurs externes dans le cadre d'une coopération décentralisée :

Au vu de la dimension nationale et internationale du phénomène prostitutionnel, la collaboration avec d'autres collectivités territoriales pourrait être développée dans le cadre d'échanges d'informations et de bonnes pratiques mais aussi d'élaboration et de co-financement d'actions concrètes.

En juin 2003, un colloque organisé sous l'égide de l'AMGVF, en partenariat avec Nantes, relatif aux politiques urbaines face à la prostitution a permis de créer une synergie et de tisser un maillage d'acteurs des collectivités territoriales qui ont la volonté de travailler ensemble.

Pour 2004, il est envisagé en partenariat avec les Villes intéressées, le lancement conjoint et simultané d'une campagne de communication (cf. 1^{er} axe de travail).

La création d'un groupe technique de veille sur la conduite des politiques municipales face à la prostitution, sous l'égide de l'AMGVF, est également à l'étude. Ce groupe pourrait réunir les responsables du dossier au sein des Villes, une fois par trimestre, pour échanger/évaluer sur leurs actions et créer des partenariats entre collectivités territoriales.

Pour poursuivre ce travail et dans la suite du colloque de Nantes en juin 2003, il est également envisagé la tenue d'un second colloque sur les politiques urbaines face à

la prostitution au cours du premier semestre 2005 à Paris qui aurait pour objectif, entre autres, d'évaluer les actions mises en œuvre à l'issue du 1er colloque.

En 2003, près d'une quinzaine d'actions a été mise en œuvre en partenariat avec le secteur associatif et l'Etat. Pour 2004, d'autres projets restent à construire ou à améliorer dans les différents domaines et en lien avec les arrondissements.

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des membres du Comité de Pilotage

Annexe 2 - Liste des auditions au Comité de Pilotage

Annexe 3 - Préconisations de l'équipe de recherche
(source : Rapport du CNRS)

Annexe 4 - Actions engagées par La Ville de Paris

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE
" PROSTITUTIONS et NOUVELLES FORMES D'ESCLAVAGE "

ARENE Margueritte

DASES – chargée de mission Prévention Toxicomanie

AYME Martine

Directrice de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris

BAILLEUX-HAUSER Odile

Conseillère technique – Cabinet du Maire de Paris

BALDINI Véronique

Groupe Démocratie Libérale et Indépendants

BARDON Jean-Charles

Représentant du Groupe Ensemble pour Paris

BANSAT LE HEUZEY Brigitte

Chef du Service Vie Familiale et Droits des Personnes – DASS de Paris

BAVAY Francine

Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

BENJELLOUN Mouna

Conseillère Technique – Cabinet de Madame HIDALGO, Première adjointe au Maire chargée de l'égalité femmes/hommes et du bureau des temps

BERNARD Claire

Conseillère technique – Cabinet du Maire de Paris

BLOCHE Patrick

Président Groupe Socialiste

BOURCART Khédidja

Adjointe au Maire de Paris chargée de l'Intégration et des étrangers non communautaires

CARESCHE Christophe

Adjoint au Maire de Paris chargé de la Prévention et de la Sécurité

CARON Rémi

Préfet de Paris, Secrétaire Général

CASTIONI Nicole

Ancienne députée de Genève – auteure du livre « Le voyage au bout de la nuit »

CONTASSOT Yves

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des Déchets

COSTE Philippe

Directeur de la DASS

DAUVEL Jean-Claude

Procureur Adjoint de la République

DUPUCH Frédéric

Commissaire Divisionnaire, Chef du SPEOAD – Préfecture de Police

de FRESQUET Elisabeth

Conseillère de Paris - Groupe UDF

GIOLI Danièle

Chef de Cabinet de Martine DURLACH, Adjointe au Maire de Paris chargée de la Politique de la Ville

GOSZTOLA Christophe

Secrétariat Général - Observatoire de l'Egalité de la Ville de Paris

GUILLOT Didier

Conseiller technique – Cabinet de Christophe CARESCHE, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Prévention et de la Sécurité

GOINEAU Marie-Hilda

Première Substituée chargée de la Lutte contre le Proxénétisme – Tribunal de Grande Instance

HANDMAN Marie-Elisabeth

Maître de Conférences à l'EHESS-Laboratoire d'anthropologie sociale

HELOIN Caroline

Secrétariat Général - Responsable de l'Observatoire de l'Egalité de la Ville de Paris

HIDALGO Anne

Première Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Egalité Femmes/Hommes et du Bureau des Temps

JOSEPH-JEANNENEY Brigitte

Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris

LIOTARD Jean Etienne

Conseiller Technique – Cabinet de Monsieur CARESCHE

LE STRAT Anne

Conseillère de Paris – 18^{ème} arrondissement

LEVY Anne-Marie

Assistante Sociale, Conseillère technique auprès du Recteur de l'Académie de Paris

LHOSTIS Alain

Adjoint au Maire de Paris chargé de la Santé et des Relations avec l'AP-HP

MANSAT Pierre

Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations avec les Collectivités Locales

MARMORAT Véronique

Direction de la Prévention et de la Protection

MONGELLAZ Jocelyne

Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes à la Préfecture de Paris

MOSSUZ-LAVAU Janine

Directrice de recherche au CNRS- Centre d'étude de la vie politique française

ONFRAY Alexandra

Magistrate à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces – Ministère de la Justice

PATRIS Catherine

Responsable du pôle de Santé Publique à la DASS

POIX Nicole

Directrice de la Protection de l'Environnement de la Ville de Paris

POURTAUD Danielle

Adjointe au Maire de Paris – Chargée des Universités

PROUST Jean-Paul

Préfet de Police

RIGOURD Daniel

Commissaire Divisionnaire - Chef de la BRP – Préfecture de Police

RIOU Alain

Président Groupe les Verts

ROATTA Philippe

Délégué à la Politique de la Ville de Paris et à l'Intégration

de SOULTRAIT Joëlle

Groupe Rassemblement pour la République

SARRE Georges

Président Groupe Mouvement des Citoyens

STAMBOULI Mylène

Adjointe au Maire de Paris chargée de la Lutte contre l'Exclusion

STIEVENARD Gisèle

Adjointe au Maire de Paris chargée de la Solidarité et des Affaires Sociales

de VASSAL Gérard

Premier Adjoint au Maire de Boulogne - Billancourt

VERON Pauline

Adjointe au Maire du 9^{ème} arrondissement chargée de l'Urbanisme, Prévention, Sécurité

VUILLERMOZ Jean

Président Groupe Communiste

Liste des Auditions au Comité de Pilotage "Prostitutions & nouvelles formes d'esclavage" du 10/04/2002 au 23/05/2003

SEANCES DU COMITE DE PILOTAGE	ELUS AUDITIONNES	ASSOCIATIONS et COLLECTIF AUDITIONNES	EXPERTS AUDITIONNES
10/04/2002	réunion de cadrage des objectifs du comité avec les interventions de Madame HIDALGO , 1 ^{ère} Adjointe au Maire, de Monsieur CARESCHE , Adjoint au Maire chargé de la Prévention, de la Sécurité et de l'Organisation du fonctionnement du Conseil de Paris et de Monsieur LHOSTIS , Adjoint au Maire chargé de la Santé et des relations avec AP-HP ainsi que les interventions des membres du comité		
26/06/2002			Madame KEPES , médecin, psychiatre, Madame TRINQUART , médecin généraliste et de santé publique,
09/09/2002	Madame LEPETIT , Députée-Maire du 18 ^{ème} arrondissement, Madame BLUMENTHAL , Députée-Maire du 12 ^{ème} arrondissement, Madame DE PANAFIEU , Députée-Maire du 17 ^{ème} arrondissement, Monsieur BOUTAULT , Maire du 2 ^{ème} arrondissement, Madame GERBAL-MIEZE , Conseillère d'arrondissement représentant Madame le Maire du 7 ^{ème} arrondissement,		
30/09/2002	Monsieur DE VASSAL , 1 ^{er} Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt, Monsieur DEMEULANDRE , Adjoint au Maire de Vincennes chargé de l'Ordre Public, Monsieur LAGRANGE , Adjoint au Maire des Lilas, Monsieur TAITINGER , Maire du 16 ^{ème} arrondissement, Monsieur BEAUDOIN , Maire de Saint-Mandé, Monsieur LEGARET , Maire du 1 ^{er} arrondissement, Madame MENY , Conseillère d'arrondissement représentant Monsieur le Maire du 5 ^{ème} arrondissement,		
25/10/2002		Madame BOUCHER , Directrice de l'association "Les Amis du Bus des Femmes"	Madame LAZERGUES , Présidente de la mission parlementaire d'information sur les nouvelles formes d'esclavage, Professeure des universités, Monsieur RIGOURD , Commissaire Divisionnaire, Chef de la Brigade de Répression du Proxénétisme, Monsieur ROLLAND , Officier de renseignement à Interpol,

Liste des Auditions au Comité de Pilotage "Prostitutions & nouvelles formes d'esclavage" du 10/04/2002 au 23/05/2003

SEANCES DU COMITE DE PILOTAGE	ELUS AUDITIONNES	ASSOCIATIONS et COLLECTIF AUDITIONNES	EXPERTS AUDITIONNES
22/11/2002		<p>Madame BOULOT DE POTTER, Directrice Générale de l'association "l'Amicale du Nid", Monsieur METEREAU, Directeur de l'association "l'Amicale du Nid-Paris", Madame MELINA du Collectif de prostituées du Bois de Vincennes, Monsieur BETREMIEUX, Directeur de L'association "Je, Tu, Il",</p>	<p>Madame EKBERG, Chargée de mission à la division égalité des chances au Ministère de l'industrie (Suède), Madame WAHLBERG, rapporteuse Nationale à Europol (Suède),</p>
31/01/2003		<p>Monsieur LEMETTRE, Président du "Mouvement du Nid", Madame BAUWERAERTS, association "PAYOKE" (Belgique), Madame OURBIH, association "Le PASTT", Monsieur BUFO, association "On the Road" (Italie),</p>	
28/03/2003		<p>Monsieur LOUNIS, Centre de prévention Boréal, Mesdames ROBERT et ROSA, association "Médecins du Monde", Mesdames PATROUILLARD et AMAOUCHE, association ACT-UP, Madame PETIT et Monsieur DIOT, association "Charonne", Madame FOLLEVILLE, Messieurs TREMBLAY et MAUCOLIN, association "Aux captifs, la libération",</p>	
23/05/2003		<p>Madame SOLER, association Mix-Cité, Madame GROS, Fondation SCELLES, Madame SARRAZIN et Monsieur ZAMBEAUX, Les Equipes d'Action contre le Proxénétisme, Madame KLODE, association "Angélique et Jules" Madame LAURENT, association des locataires des allées d'Andrézieux (2 associations de riverains du 18^{ème} arrondissement.</p>	<p>Monsieur JANAILLAC, Office du Tourisme et des Congrès de Paris.</p>

ANNEXE 3

Préconisations de l'équipe de recherche

(Source : rapport du CNRS)

Le groupe de recherche propose deux types de préconisations. Les unes applicables par la Mairie de Paris, les autres relevant de l'État ou des ONG.

Actions relevant de la Mairie de Paris

Mieux connaître la population prostitutionnelle et sa localisation

- Approfondir la connaissance « localisée » des lieux de prostitution et étudier des réponses adaptées au cas par cas avec les maires d'arrondissement et la police. Des « groupes de travail et de proposition » animés par la Ville pourraient être créés à l'échelle de trois grands secteurs urbains : Maréchaux Nord, Ouest et Est. Ces groupes rassembleraient collectifs de riverains et services de police d'arrondissement. Ils devraient comprendre des tiers : chercheurs ou représentants des associations familiarisés avec les questions de la prostitution.

- Mesurer les déplacements et prévenir les *délocalisations* vers des lieux de forte relégation ou dans la proximité de quartiers sensibles.

Développer une meilleure réactivité face aux conflits riverains / prostitué(e)s

- Anticiper les conflits en allant au-devant des riverains : mener un travail de repérage des situations « d'empiètement », identifier localement les problèmes et les principaux interlocuteurs concernés. Il y a à Paris une dizaine d'aires résidentielles concernées.

- Créer un « **corps d'assistance et de médiation** » entre riverains et prostitué(e)s repérable dans l'espace public et doté de moyens lui assurant une forte réactivité : interventions pour des conflits mineurs, notamment le tapage nocturne. Entre la police et les associations qui vont au-devant des personnes prostituées, il s'agit d'introduire un mode intermédiaire d'intervention dont la réussite doit reposer sur une *présence continue* et une *réactivité immédiate* aux conflits mineurs afin de les désamorcer, de permettre le repérage et l'assistance aux personnes en grande précarité et de capitaliser les connaissances par l'établissement de rapports d'activités. Éventuellement, rédiger une charte qui engage riverains et personnes prostituées du type : « ici on vous tolère à condition que... »

Soutenir les associations, dont les moyens financiers ont diminué en raison de la baisse des subventions étatiques, notamment en les aidant à produire des brochures traduites en un plus grand nombre de langues qu'actuellement (chinois, langues slaves...). Ces documents doivent donner des conseils de prévention des MST et du VIH, des conseils relatifs à la contraception, les démarches à suivre en cas de rupture de préservatif, des adresses et numéros de téléphones utiles : centres de dépistages anonymes et gratuits, hôpitaux, services de santé (Moulin Joly...), services sociaux, services juridiques, des informations concernant leurs droits et concernant les implications de la Loi pour la sécurité intérieure...

Favoriser l'embauche de « **juristes de rue** » : les personnes prostituées ont du mal à se rendre aux rendez-vous fixés par les travailleurs sociaux à l'occasion de leurs tournées (horaires incompatibles avec la nécessaire récupération de l'activité nocturne, peur des « organismes » quels qu'ils soient). Le meilleur moyen de faire connaître leurs droits aux personnes qui exercent dans la rue serait que des juristes aillent à leur rencontre sur leur lieu d'activité. Ils pourraient ainsi, par exemple, faire savoir aux personnes prostituées désireuses de cesser leur activité mais qui se trouvent sous le coup d'un redressement fiscal qu'elles n'ont pas pour unique solution de continuer leur activité pour parvenir à s'acquitter. Une note du ministère des Finances en date du 7 mai 1982 prévoit de ne pas poursuivre les personnes, mais à deux conditions : 1) qu'elles aient cessé l'activité prostitutionnelle ; 2) qu'elles puissent se prévaloir d'éléments tangibles liés à la réalité de l'insertion. Les travailleurs sociaux peuvent les aider à négocier leur dossier avec l'administration fiscale sur cette base.

Prévention par le biais de l'Éducation nationale : en Partenariat avec le Rectorat de Paris, procéder à une évaluation de l'éducation sexuelle au collège et au lycée. Il semble qu'actuellement cette éducation soit axée sur les seuls mécanismes de la procréation, et sur la prévention des MST et de la grossesse. L'accent devrait être mis également sur le désir et le plaisir ; les actes non procréatifs ; favoriser la circulation de la parole sur la sexualité afin que, plus tard, elle soit aussi possible dans le couple ; enseigner le respect mutuel des genres, des choix d'orientation sexuelle et des personnes prostituées.

Pour les personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution

Les étrangères

- Favoriser leur apprentissage du français, par le biais des associations notamment, de manière à ce qu'elles puissent s'adresser à toute instance ressource susceptible de les aider à sortir de l'activité prostitutionnelle.

- Mettre à leur disposition des lieux d'hébergement sécurisés dans lesquels elles n'aient pas à subir la réprobation de leur activité.

Pour toutes les personnes prostituées

- Aider à l'hébergement : sécurisé pour celles qui sont sous contrainte ; autre pour les indépendant(e)s qui néanmoins ne trouvent pas à se loger à des tarifs acceptables et dont les revenus vont baisser dans des proportions considérables si ils/elles quittent la rue.

- Pour aider les prostitué(e)s âgé(e)s démunies, fournir aux associations les moyens de les faire accéder aux droits au logement ou aux maisons de retraite ou centres médicalisés en s'appuyant sur les dispositifs d'aide sociale existants.

Pour les clients

Lancer une campagne de prévention des risques sexuels (spots publicitaires ?).
Un client sur deux environ réclame des rapports sans préservatif.

Continuer la recherche

Le rapport final du groupe de recherche laisse en suspens un certain nombre de points : localisation fine de certains secteurs ; comment aider les prostituées qui ont quitté la rue et exercent seules dans des studios ou sur Internet dans des conditions plus dangereuses qu'autrefois ? que faire de la demande en services sexuels émanant des foyers d'hébergement ou des centres de handicapés, notamment en matière de prévention ? comment lutter contre l'argent destiné aux proxénètes qui transite par Western Union sans empêcher le transfert d'argent émanant de la prostitution qui passe par cette même Western Union et contribue à la survie des familles dans le pays d'origine et même au développement desdits pays ?

Action interurbaine européenne

La Ville de Paris pourrait échanger des informations avec diverses villes européennes pour mieux connaître les modes de traitement de la prostitution chez nos partenaires européens et aider plus efficacement les personnes victimes de réseaux ou de filières, car ces derniers ne connaissent pas de frontières.

Actions ne relevant pas de la Mairie de Paris mais des instances nationales, internationales

La DDASS

Compte tenu des déplacements géographiques et horaires de nombreuses personnes prostituées depuis le début de l'année 2003, il faudrait que les associations puissent tourner toute la nuit et le matin. Cela implique la reconnaissance des travailleurs sociaux comme travailleurs de nuit et une augmentation du nombre de bus et de travailleurs sociaux recrutés.

Les affaires étrangères

- Les personnes migrantes ne se voient donner de papiers d'identité que lorsqu'elles ont contracté un mariage avec une personne française. Reconnaître le droit à toute personne d'obtenir des papiers indépendamment de son statut matrimonial et de son sexe de naissance. L'absence de papiers conduit certaines personnes prostituées à ne pas se protéger de manière, en cas de contamination par le VIH ou le VHC, à ne pas être expulsables. Certains travestis sont poussés, pour cette même raison, à entreprendre une transformation hormonale à laquelle ils n'aspirent pas profondément.

- Accorder le statut de réfugié politique à toute personne poursuivie dans son pays d'origine pour transgression des normes sexuelles ou du statut personnel.

- Renoncer aux accords bilatéraux par lesquels la France se soumet aux lois des pays d'origine (statuts personnels et de la famille qui placent les femmes ou les homosexuels dans des situations de risque grave pour leur intégrité physique).

Pour les mineurs

- Ne pas renvoyer les mineurs étrangers dans leur pays, mais leur offrir les possibilités de vivre en France en leur offrant des formations adaptées à leur âge et à leur niveau, et en leur donnant le droit de travailler (le terrain montre qu'en dépit des accords passés avec la Roumanie pour lutter contre les réseaux et rapatrier les mineurs, le nombre de prostituées roumaines mineures n'a cessé d'augmenter sur les boulevards des Maréchaux).

- Ouvrir des foyers adaptés (où ils ne se sentent pas emprisonnés et punis, car alors ils fuguent et disparaissent dans la nature) et des foyers sécurisés pour ceux qui ont échappé à une filière ou à un réseau

- Avec l'aide de la Ville, favoriser une meilleure coordination entre police, justice et protection sociale de l'enfance qui, face à des cas signalés en urgence par les

travailleurs sociaux chargés de l'aide aux adultes, se renvoient la balle au détriment du mineur dont le signalement a été fourni.

La police

- Favoriser l'obtention de papiers sans délation : les risques de vengeance encourus en cas de délation sont trop importants. Les mettre à l'abri dans des centres d'accueil ne suffit pas car la vengeance peut s'exercer sur la famille restée au pays.

- Il conviendrait que tous les policiers reçoivent une formation adaptée, afin d'assurer au mieux la protection des prostitué(e)s et à entendre leurs plaintes comme celles de tout(e) citoyen(ne) afin que les agressions à leur encontre ne restent pas impunies. Il faudrait peut-être, dans chaque arrondissement, des brigades spécialement formées à la prostitution, afin par exemple de travailler en bonne entente les associations de prévention (à l'instar de ce qui se fait en Belgique depuis quelques mois).

La politique sociale

Si les personnes prostituées doivent payer des impôts au nom des bénéficiaires non commerciaux, il faut qu'elles aient également accès aux droits sociaux, à l'acquisition d'un logement ou à des quittances de loyer à leur nom, aux prêts bancaires, etc. Bref leur donner une reconnaissance sociale, ce qui, en outre, leur permettrait d'être moins stigmatisées.

Actions mises en œuvres en 2003

Nom de l'Association	Finalité des actions mises en œuvre
Equipes d'Action contre le Proxénétisme	Accompagnement social en faveur des personnes prostituées (hébergement, assistance sociale, psychologique, juridique et administrative).
Les Amis du Bus des Femmes	Développement des actions menées dans le cadre de la convention de coopération avec l'ANPE Paris-Couronnes, offrant aux femmes prostituées des possibilités de réinsertion par l'emploi durable leur assurant ainsi une autonomie financière et une intégration sociale
Mouvement du Nid	Poursuite et amplification des actions en faveur des personnes prostituées dans un objectif de réinsertion sociale et professionnelle et d'accompagnement à caractère juridique et administratif (consultations juridiques, aides techniques aux démarches administratives, de cours d'alphabétisation et de français, ...)
Charonne	Augmentation des possibilités d'hébergement d'urgence à court terme au bénéfice des personnes suivies par l'association dans le cadre d'un accompagnement global (hébergement, assistance sociale, psychologique, juridique et administrative)
Les Amis du Bus des Femmes	Développement des actions de prévention dans le domaine de la Santé Publique par l'antenne mobile de l'association auprès des personnes prostituées (matériels de prévention, consultations médicales, écoutes, conseils, ...)
ALTAÏR	Développement de l'action de l'équipe du "Service Ecoute Accompagnement" de l'association permettant la mise en œuvre d'actions d'accompagnement personnalisé au bénéfice des personnes prostituées en augmentant notamment ses capacités d'hébergement d'urgence par l'adjonction de lits en hébergement hôtelier.
Amicale du Nid	Création d'un dispositif de prise en charge médical et psychologique afin de répondre au mieux à la situation de grande détresse psychologique des personnes victimes de la traite des êtres humains impliquant les réseaux mafieux internationaux. Ce dispositif résulte d'un partenariat entre le "Service d'Accueil et d'Orientation" de l'association, dans le cadre d'une convention et en partenariat avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) du 15ème arrondissement rattaché au Centre Hospitalier Sainte-Anne.

<p style="text-align: center;">ALC</p>	<p>Mise en place à Paris d'un partenariat entre la Ville et l'association ALC dans le cadre du dispositif national d'<u>accueil sécurisé</u> des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle permettant l'accueil et la prise en charge de personnes victimes de la traite et/ou du proxénétisme suivies et orientées par des associations parisiennes.</p>
<p style="text-align: center;">ANRS Service d'Insertion Jeunes</p>	<p>Augmentation des capacités d'hébergement d'urgence et des moyens d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'accompagnement personnalisé des jeunes majeurs en danger de prostitution ou s'y livrant.</p>
<p style="text-align: center;">AIDES</p>	<p>Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement médical et social en faveur des jeunes hommes en errance ayant des difficultés liées à leur identité sexuelle ou à leurs pratiques sexuelles. Ce programme concerne le suivi social et l'insertion professionnelle, l'accompagnement thérapeutique et nutritionnel, les conseils juridiques, les entretiens de prévention en matière de santé publique. De plus, ce dispositif est le lieu privilégié de médiation avec la famille, avec les partenaires institutionnels, d'organisation de groupes de parole et d'activités de convivialité et bien-être.</p>
<p style="text-align: center;">France Terre D'Asile</p>	<p>Aide à la création d'une permanence tétéléphonique (numéro vert) destinée à informer (dans leur propre langue), conseiller et orienter les femmes victimes de la traite sur les moyens de rompre avec ces réseaux et sur la façon dont elles peuvent être protégées et réinsérées. Afin de compléter et d'optimiser cette information, l'association mettra en place une structure d'accueil éclatée et sécurisée en Ile de France où ces femmes pourront être prises en charge par des travailleurs sociaux spécialisés, sous la forme de 2 ou 3 appartements sociaux.</p>
<p style="text-align: center;">Je, Tu, Il</p>	<p>Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des jeunes parisiens et parisiennes scolarisés au respect mutuel garçons/filles. Le programme s'adresse à des jeunes des classes de 4ème, soit des préadolescents de 13 à 14 ans. Un outil audiovisuel créé par l'association et intitulé "Cet Autre Que Moi" sera utilisé afin de permettre d'aborder cette thématique liée à l'éducation à la responsabilité sexuelle et affective.</p>
<p style="text-align: center;">Fondation Scelles</p>	<p>Développement de la mise en ligne sur le site Internet de l'association, des informations à caractère juridique collectées par celle-ci et soutien à l'édition de la mise à jour enrichie du mémento des associations à destination des personnes interpellées par le phénomène prostitutionnel (travailleurs sociaux, éducateurs, élus...). Ces associations travaillent auprès des personnes prostituées ou en risque de prostitution à Paris et sur le territoire national. Des exemplaires de cette 3ème édition du mémento seront distribués aux travailleurs sociaux de la Ville.</p>